



Controle positif stupéfiant

Par **cyranonne**, le **30/01/2011** à **15:13**

Bonjour,
Mon conjoint à subit un controle inopiné samedi en rentrant d'un depannage pour son boulot.
Controle stupéfiant positive vu qu'il avait fumé un joint la veille au soir (ce qu'il a dit au gendarme), donc analyse d'urine et prise de sang. retrait du permis pour 72h.
Ma question est la suivante que risque t il réellement ???
Et faut il qu'il prenne un avocat si il passe au tribunal

Par **jeetendra**, le **30/01/2011** à **18:42**

Bonsoir, il risque 6 points, une suspension de son permis de conduire, une amende, etc. Lisez les post-its de mon confrère TISUISSE à ce sujet, bon dimanche à vous.

Par **Tisuisse**, le **30/01/2011** à **23:17**

Bonjour,
Et le post-it principal est là : http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm